

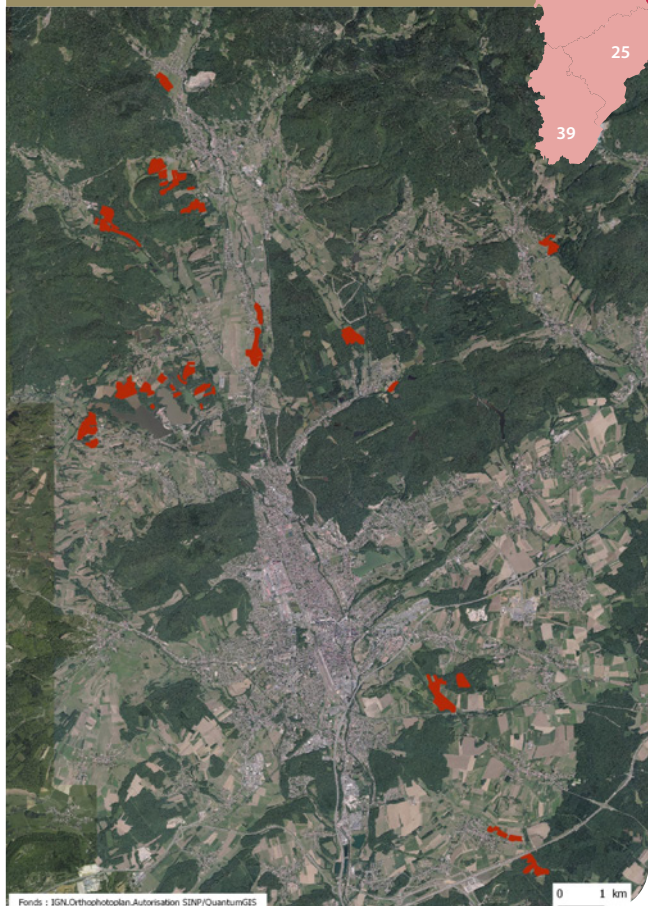


Les prairies humides du Territoire de Belfort

Nos Espaces naturels sensibles

Commune : Auxelles-Bas, Eloie, Etueffont, Giromagny, Lepuix, Evette-Salbert, Lachapelle-sous-Chaux, Sermamagny, Pérouse, Vézelois, Chaux, Meroux

Surface : 140 ha



Le Territoire de Belfort possède un réseau de prairies humides réparties sur l'ensemble du Département que l'on peut regrouper en dix sites principaux. D'une surface totale de 140 ha, ces prairies accueillent une biodiversité surprenante et constituent une source unique de richesses naturelles pour le territoire.

Le Département, dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (ENS), a souhaité en partenariat avec les associations et collectivités préserver ce patrimoine, et a déposé auprès de SNCF Réseau un programme dans le cadre des mesures supplémentaires de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône Branche Est.



Un réservoir de biodiversité

Les prairies humides du Territoire de Belfort proposent un cortège de sites mixant espèces communes et spécifiques, influencées par des facteurs écologiques (durée inondation, nature du sol, climat...) et agricoles (fauche). Elles représentent un fort intérêt patrimonial avec une diversité floristique et faunistique exceptionnelle.

Ces habitats originaux accueillent une **FLORE** riche en espèces dont certaines sont tout à fait spécifiques et rares de ces habitats humides, comme le **silène viscaire** ①, le jonc filiforme, l'oënanthe à feuille de peudécan, le fenouil des alpes, le rumex, le **trèfle d'eau** ②, la linaigrette à feuilles étroites... et protégées régionalement comme la **pédiculaire des bois** ③ ou nationalement comme la gagée jaune.

Cette diversité de plantes attire notamment de nombreux **PAPILLONS** dont des espèces protégées comme le damier de la succise ou le **cuivré des marais** ④...

Les **LIBELLULES** font également de ces belles prairies un terrain de chasse privilégié où l'on rencontre l'**anax empereur** ⑤ et l'agrion à larges pattes.

Les **SAUTERELLES ET CRIQUETS** n'ont rien à leur envier et trouvent dans ces environnements tout ce dont ils ont besoin pour se développer. Le **criquet ensanglanté** ⑥, le grillon des champs, le criquet palustre, etc. font partis de ces espèces.

Ces milieux humides jouent enfin un rôle important pour la conservation d'une multitude d'**OISEAUX** : pouillot véloce, bruant jaune, faucon crécerelle, fauvette à tête noire, mésanges... pour lesquels elles offrent une multitude de nourriture et de refuge. De nombreuses espèces patrimoniales telles que le moineau friquet et/ou migratrices comme la **bondrée apivore** ⑦, le milan noir trouvent également refuge dans ces ENS.



③ Plante protégée en Franche-Comté, la **pédiculaire des bois** porte aussi parfois le nom peu engageant d'**herbe aux poux**. Il viendrait d'une croyance ancienne selon laquelle les moutons qui en mangeaient étaient infestés de poux...

Qu'est-ce qu'une prairie humide ?

Les prairies humides sont des surfaces herbeuses qui se développent généralement à proximité de cours d'eau. Elles sont alimentées en eau par les nappes alluviales et par les crues des rivières.

Leur caractère humide est dépendant de la nature des sols, de la topographie des terrains et de l'engorgement temporaire du milieu ; les périodes d'inondations, plus ou moins longues, déterminant en grande partie le type de végétation qu'on y rencontre.



④ Le **cuivré des marais**, espèce menacée en région, pond ses œufs sur les patiences (rumex). Ses chenilles résistent à une immersion prolongée, belle adaptation à son milieu de vie.



Ce *Calopteryx splendens*, du latin *splendens* (qui signifie brillant) du fait des reflets métalliques du corps de l'insecte, se repère facilement !

D'intérêt général !

Milieux peu fertiles, ces prairies humides assurent pourtant de multiples fonctions écologiques : régulation des crues, épuration et protection des eaux souterraines, conservation de nombreuses espèces animales ou végétales qui y trouvent refuge, etc.



⑦ La **bondrée apivore** est un rapace migrateur qui hiverne en Afrique tropicale et se nourrit de guêpes, frelons... qu'il capture en vol.



⑥ Le **criquet ensanglanté** fréquente uniquement les endroits humides : prairies, végétation des rives et des marais. Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ces milieux naturels.



① La **silène viscaire** est en danger critique d'extinction en Franche-Comté, la seule grosse station répertoriée de la région se trouvant dans ces ENS.



②

⑤

Un patrimoine naturel menacé

Ces prairies humides, d'intérêt écologique mais aussi agricole, constituent un enjeu réel qu'il convient de préserver.

Malheureusement, comme pour beaucoup de milieux ouverts, **ces prairies ont connu une forte intensification agricole** : augmentation de la fertilisation, fauches plus précoces, surpatûrage, sursemis, drainage, retournement ou comblement pour mise en culture. Une gestion intensive sur ces milieux bouleverse ainsi leur qualité écologique, en favorisant par exemple l'uniformisation du milieu par l'expansion des graminées au détriment des espèces à fleurs.



Les secteurs les plus difficiles (inondations longues, sols pauvres) **ont, quant à eux, été abandonnés**. Fermeture progressive du milieu par enrichissement (jusqu'à colonisation par la forêt) ou urbanisation au profit de diverses infrastructures (voies de communication, habitations...) participent à la régression de ces prairies, entraînant parfois la disparition pure et simple de celles-ci.

Les plantes invasives sont également une menace à ne pas négliger. Elles colonisent le milieu au détriment des autres espèces et de la biodiversité. Trois espèces ont été déterminées sur les sites des prairies humides : balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon.

Des actions pour la préservation des sites

Dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles, le Conseil départemental du Territoire de Belfort s'est engagé depuis une dizaine d'années dans la pérennisation de ces prairies humides.

Pour permettre la conservation durable de ces milieux, **le Département a décidé d'accompagner les agriculteurs et propriétaires afin de leur permettre une gestion efficace de ces terrains, compatible à la fois avec leurs objectifs de production et l'intérêt environnemental**.

Contrats agricoles

Des contrats agricoles entre le Département et les exploitants ont été mis en place afin de préserver l'occupation actuelle du sol et de maintenir une pratique agricole extensive, respectueuse de ces ENS. Ces mesures agri-environnementales assurent ainsi le maintien de la biodiversité sur les prairies humides.

La fauche, la solution à bien des problèmes



Pour permettre l'entretien ou l'amélioration de ces prairies humides dans la durée, **une gestion par la fauche est encouragée en évitant le broyage** qui favorise l'enrichissement du milieu et entraîne son uniformisation.

Sur de nombreux secteurs, il est même appliqué une **fauche tardive** pour préserver la biodiversité de ces habitats : à partir du 15 juillet, après la période de floraison des plantes, et même parfois retardée jusqu'à septembre pour permettre la nidification des oiseaux.

La fauche suffit à protéger la prairie humide de l'extension des espèces invasives. Le maintien de cette pratique agricole évite également la fermeture du milieu par colonisation végétale.

Qu'est-ce qu'un Espace naturel sensible ?



Politique des Conseils départementaux, son objectif est de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés.

Il permet ainsi de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels mais aussi d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

En régression

Depuis les années 1960, déprise, intensification agricole, plantations ou encore urbanisation ont entraîné la disparition de plus de la moitié de ces prairies humides à l'échelle nationale.



Pourquoi intervenir ?

Bien souvent reliques de pratiques agricoles séculaires et extensives, ces prairies sont aujourd'hui mises en danger.

De plus en plus rares, la pérennisation de ces espaces à forte valeur biologique passe ainsi par le maintien d'un mode de gestion durable (fauche tardive notamment), l'abandon total de ces activités pouvant être tout aussi préjudiciable que l'intensification.

Le saviez-vous ?

Les prairies humides représentent un intérêt agricole majeur. Elles fournissent en effet un fourrage de qualité avec une diversité floristique intéressante, généralement fortement prisé par la production agricole et les labels locaux.

Un concours de prairies fleuries

Depuis plusieurs années, le Département du Territoire de Belfort et la Chambre interdépartementale d'agriculture organisent sur les Espaces naturels sensibles le Concours général agricole des prairies fleuries (lancé au niveau national depuis 2010).

Ce concours récompense, par un prix d'excellence agri-écologique, les exploitations dont les prairies riches en espèces présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Il donne ainsi l'occasion de démontrer que concilier écologie et agronomie est favorable à la fois à la biodiversité, à l'exploitant et à la qualité des produits.

Le 1er prix d'excellence agri-écologique accède également au Concours national agricole des prairies fleuries dont la remise de prix a lieu au Salon international de l'agriculture à Paris.



Connaissances

Un suivi des espèces de plantes et de faune, de l'évolution des prairies et des pratiques agricoles est réalisé régulièrement afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre sur ces ENS. Ainsi le suivi d'au moins 4 plantes parmi une liste de 40 plantes indicatrices est réalisé annuellement en liaison avec l'exploitant.

D'autres solutions qui peuvent être mises places

> Si la fermeture du milieu est trop importante, des travaux de débroussaillage et défrichement peuvent être mis en œuvre pour rouvrir le milieu avant de revenir à une fauche tardive.

> Il est également possible de limiter l'enfrichement par du pâturage extensif (vaches, moutons, chèvres) en dehors de périodes sensibles pour la faune et la flore.

Une fauche tardive bénéfique



Certaines prairies humides avec une végétation herbacée dense constituent des sites privilégiés de reproduction pour certains oiseaux (courlis cendré, tarier des prés, râle des genêts...). Ces oiseaux, qui nichent au sol et pour la plupart migrateurs, s'installent tardivement. Une fauche trop précoce conduit donc à la destruction des nids et des jeunes et impacte négativement la reproduction de ces espèces.

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ces actions ?

- Signaler à la Direction de l'environnement du Département du Territoire de Belfort toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Site naturel fragile, les prairies humides sont des lieux de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi. S'abstenir de tout prélèvement. Rester sur les chemins, tenir les chiens en laisse en présence des moutons.
- Respecter les animaux et l'activité agricole.
- Respecter la propriété privée.

Ce document réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est une synthèse du Programme élaboré par le Conseil départemental 90 pour la pérennisation de prairies oligotrophes dans le Territoire de Belfort (2010) dans le cadre des mesures supplémentaires pour l'environnement de la LGV Rhin-Rhône. N'hésitez pas à en faire la demande si vous souhaitez davantage d'informations.

Contact :

Département du Territoire de Belfort
6 Pl. de la Révolution française • 90020 Belfort
Tél. 03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr
www.territoiredebelfort.fr



Document réalisé par

Avec le soutien financier de :



Pour en savoir plus :
www.territoiredebelfort.fr

Dans sa politique de protection de la nature, le Département du Territoire de Belfort a décidé d'étendre son réseau d'Espaces naturels sensibles (ENS) afin de préserver le patrimoine naturel départemental, en recul sur le territoire.

Depuis 2000, le Département diversifie ainsi ses orientations et actions mises en œuvre pour permettre une extension forte du réseau ENS par la protection et l'aménagement de ces espaces.

Le Territoire de Belfort compte aujourd'hui environ 300 hectares d'ENS, répartis sur dix sites : prairies fleuries, pelouses sèches, landes, étangs ou carrières qui abritent des espèces rares ou menacées au niveau national ou européen.

Le Centre départemental d'entretien des espaces naturels (CDEEN) a pour mission la réalisation des travaux de gestion écologique sur les différents sites, en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Le CDEEN intervient régulièrement sur ces espaces parfois difficiles d'accès en raison de terrains souvent fragiles et abrupts.

La Taxe départementale pour les ENS permet de financer cette politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel du Territoire de Belfort.